

## PLURIAGE SERVICES

### CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU 01/05/2013

#### 1 - Généralités

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations contractuelles entre la société PLURIAGE SERVICES et son client.

Les deux parties les acceptant sans réserve, ces conditions générales de vente prévaudront sur toute autre condition figurant dans tout autre document, sauf dérogation préalable, expresse et écrite.

#### 2 - Agrément administratif et réduction fiscale

L'activité de PLURIAGE SERVICES est réglementée par un agrément administratif dispensé par la préfecture du Val d'Oise. Ce « dit » agrément permet au client de se voir appliqué sur l'ensemble de ses prestations annuelles, dans le cadre de la loi Finances en vigueur une réduction d'impôt ou crédit d'impôt de 50% plafonné à hauteur de 12 000 € annuels par foyer fiscal. Ce plafond est majoré de 1500 € par enfant à charge. Le plafond de 12 000€ augmenté de ces majorations ne peut excéder 15 000 €. La délivrance de l'attestation fiscale ne pourra se faire que sous réserve du règlement complet et effectif de toutes les sommes dont le client resterait redevable envers PLURIAGE SERVICES.

#### 3 - Assurance

PLURIAGE SERVICES déclare assurer ses salariés contre les risques liés aux accidents de travail.

De plus, le client est aussi assuré contre les dommages et le vol pouvant être causé par l'intervenant(e) à son domicile. Le montant de la garantie en valeur de remboursement sera calculé sur présentation de la facture à concurrence de 75 % du prix d'achat la première année, et réduite de 10 % les années suivantes. Le client s'engage à signaler immédiatement le dommage par téléphone auprès de la société PLURIAGE SERVICES et à le confirmer par écrit, au plus tard dans les 72 heures suivant la prestation, par lettre recommandée avec accusé de réception. Tout signalement de dommage en dehors du cadre de cette procédure ne sera pas pris en considération.

#### 4 - Création et gestion de dossier

La création et la gestion du dossier ne sont pas facturées aux clients de PLURIAGE SERVICES. Ne sont facturés que les frais de traitement de règlement par CESU, les frais de traitement des déchets verts & industriels et les frais de prestation occasionnelle et les frais kilométriques.

#### 5 - Organisation et vente de la prestation

Après accord préalable entre PLURIAGE SERVICES et le client sur le nombre d'heures et la fréquence de passage, ce dernier souscrit à une des formules suivantes :

##### 5-1 Prestations ponctuelles :

Le client recevra les documents suivants :

- Contrat de prestations ponctuelles
- Devis gratuit à la demande

Dès réception, le client devra retourner un exemplaire de son contrat dûment rempli et signé. Les prestations ponctuelles sont à payer avant le début de la prestation. Aucune prestation ne pourra débuter en l'absence de règlement.

Toute prestation achetée est non remboursable.

#### 5-2 Prestations sous contrat

Le client recevra un contrat de prestation dont il devra nous retourner un exemplaire accompagné d'une autorisation de prélèvement et d'un RIB. Ces documents sont obligatoires car ce mode de facturation mensuelle n'est validé que sous réserve de leur réception.

Si la proposition de service a été l'occasion d'une visite à domicile, le client dispose d'un délai de 7 jours de rétractation de la présente offre (selon l'article L121-21 code de la consommation).

Dans le cadre de prestations de maintien à domicile, une caution d'un montant équivalent à 1 mois de prestations sera demandée.

#### 6 - Conditions d'exécution

Le client et PLURIAGE SERVICES se mettent préalablement d'accord par téléphone sur la nature de la prestation ainsi que sur les dates, l'amplitude horaire, et la fréquence d'intervention.

Le client recevra ensuite une « confirmation », les présentes conditions générales de vente, la personnalisation de la prestation et le contrat de prestation. Dès réception, il remplira les documents nécessaires et les renverra à la société. En cas de présence d'animaux domestiques, l'intervenant(e) ne peut se voir confié(e) la prise en charge et/ou la surveillance de ces derniers, sauf précision expresse par PLURIAGE SERVICES.

#### 7 - Tarifs des prestations

Le tarif des prestations est fixé annuellement. Les interventions ponctuelles donnent lieu à une tarification particulière.

Les frais de déplacement des intervenantes sont inclus dans les tarifs des prestations sauf au cas où le lieu d'intervention rend obligatoire le véhicule de l'intervenante. Les conditions tarifaires de PLURIAGE SERVICES sont susceptibles d'être modifiées avec un préavis d'un mois. Les prestations commandées durant les jours fériés et de nuit entraîneront une tarification majorée que le client s'engage à régler.

#### 8 - Durée de l'intervention

La prestation a une durée minimale d'une heure. Le client s'engage à respecter le nombre d'heures hebdomadaires préalablement définies par le contrat de prestation.

#### 9 - Renouvellement - durée - fin du contrat

Le contrat de prestation est reconduit tacitement sauf volonté contraire du client. Le client est tenu de prévenir la société, par lettre recommandée avec un préavis d'un mois pour signifier la rupture du contrat. Par ailleurs, le contrat peut être rompu par le client en cas de force majeure (décès, chômage, hospitalisation, déménagement...), tout en respectant le préavis d'un mois. PLURIAGE SERVICES se réserve le droit de résilier tout contrat si les tâches demandées ne correspondent pas à l'agrément délivré à la structure, si les interventions sont contraires à la loi, aux bonnes mœurs, et en cas de non paiement des prestations.

#### 10 - Modalités de paiement

La facture est à régler à réception. Aucun paiement ne peut être effectué auprès de l'intervenant(e), ce(tte) dernier(e) n'est pas missionné pour recevoir et encore moins assurer un règlement de quelque nature que ce soit. Hormis cette condition, PLURIAGE SERVICES accepte, selon la demande du client, différents modes de paiement :

- Prélèvement automatique
- Virement interbancaire
- Chèques emploi Service Universel, ou tout autre titre payable à la centrale de règlement des titres CRCEU (participation forfaitaire de 5€ par facture pour frais de traitement).

#### 11 - Pénalités :

Tous frais inhérents au règlement de la facture seront facturés 20 € au client en cas de prélèvement ou chèque rejeté.

Tout retard de paiement entraînera le versement d'une somme de 30 € au titre des frais d'ouverture du dossier d'impayé.

Le non-paiement de la facture dans son intégralité, sous huit jours suivant une Mise en Demeure préalable restée sans effet, entraînera la résiliation de plein droit du contrat et le versement par le client d'une indemnité forfaitaire de 150 euros ou égale à 10 % de la somme totale due, au titre de la clause pénale.

#### 12 - Principe de non débauchage

Il va de soit que le client, sauf accord de la société, s'interdit de manière directe ou indirecte d'employer tout intervenant proposé par PLURIAGE SERVICES et ceci durant douze mois à compter de la dernière prestation effectuée par la société. S'il était prouvé le non respect de cette règle, la société se verrait dans l'obligation, au titre d'une indemnité compensatoire de réclamer 3 000€ au client fautif (correspondant au coût de la formation engagée).

#### 13 - Modification des conditions générales de vente

PLURIAGE SERVICES se réserve la possibilité de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente. Dans ce cas PLURIAGE SERVICES informera le client des nouvelles conditions générales de vente en respectant un préavis d'un mois avant leur date d'application effective. Les nouvelles conditions générales de vente s'appliqueront de plein droit pour les prestations effectuées à compter de leur date d'application. Tout client ne souhaitant pas se soumettre à ces nouvelles conditions générales de vente aura la possibilité de résilier son contrat. La continuité des prestations par le client entraînera son acceptation pleine et entière des nouvelles conditions générales de vente.

#### 14 - Informatiques et libertés

Les informations à caractère personnel demandées au client lors de la confirmation de sa prestation sont indispensables au bon déroulement de celle-ci. Elles seront conservées le temps nécessaire à cette finalité.

Toutefois, et conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le client bénéficie d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant en écrivant à l'adresse suivantes : PLURIAGE SERVICES - 2 rue de Paris - 95240 Cormeilles En Paris.